



AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-497-1

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominingue :

Que le 10 mars 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2024-497-1 modifiant l'article 1.2 « Définitions » et l'article 3.10 « Végétaux » concernant les nuisances;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 16h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalitenominingue.qc.ca.

Avis donné à Nominingue, le 13 mars 2025.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 13 mars 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-cinq (13 mars 2025).